

## LE REGLEMENT FINANCIER 2022 - 2023

### Frais de scolarité :

- **280 euros** de rétribution à l'année soit 28 € par mois (ou 205,00 euros à partir du 3<sup>ème</sup> enfant). Cette somme comprend toutes les sorties ou animations proposées aux enfants (hormis les voyages scolaires).
- **Cambridge :**
  - 8 euros par mois pour les CM2 (sur 10 mois)
  - 7 euros par mois pour la session 2022/2023 (répartition sur 20 mois)

### Restauration :

- Le coût du repas 4,50 Le repas comporte un élément bio par jour.
- Certaines familles vannetaises peuvent bénéficier d'une réduction. Pour cela, vous pouvez vous renseigner auprès **du Centre Communal d'Action Sociale, rue Victor Hugo.**

### Garderie-étude :

- Un service de garderie accueille les enfants à partir de **7h30 le matin** et jusqu'à **19h le soir**.  
**ATTENTION : au-delà de 19h, il y aura une majoration de 5 € par enfant.**
- Une aide aux devoirs est mise en place de **16h45 à 17h45** à partir du CP.  
**RAPPEL : l'étude est obligatoire pour une durée d'1/2 heure. Les élèves ne sortent pas de l'étude avant 17h15. Les entrées et sorties sans interruption ne sont pas propices au travail en étude. Si vos enfants restent moins de 30 minutes, ils doivent aller à la garderie.**

### Participation :

- 0,50 euros la ½ heure (de 16h45 à 17h15)
- 1 euro l'heure (16h45/17h45)
- 1,50 euros l'heure et ½ (16h45/18h15)
- 2 euros (de 16h45 à 18h45h)
- 2,25 euros (de 16h45 à 19h)

**Plafond maximum de 24 euros par mois.**

### Mode de règlement : 3 choix possibles

- Prélèvement (**mode de règlement conseillé**)
- Chèques
- Espèces

Les familles n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique peuvent le faire pour 2021/2022. Des imprimés sont à votre disposition au secrétariat.

Les factures vous parviendront par mail en général en fin de mois et les prélèvements seront effectués vers le 10 du mois suivant.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec le chef d'établissement afin de trouver une solution.